

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 223**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. YVES MORAINÉ**

---

**OBJET**

Mandat spécial. Colloque public des territoires et réseaux d'initiative publique (TRIP)  
Edition automne 2016 les 23 et 24 novembre 2016 à Paris.

---

**Direction des Ressources Humaines  
Sous Direction Carrières, Positions et rémunérations  
113-05**

## **PRESENTATION**

### **CONTEXTE**

Suite à la session du printemps 2016, le département des Bouches-du-Rhône a été invité à participer au colloque public des territoires et réseaux d'initiative publique (TRIP), édition automne 2016, qui s'est déroulé les 23 et 24 novembre 2016 à Paris.

### **EXPOSE DU RAPPORT**

Cette manifestation a été organisée par l'association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (AVICCA) avec le soutien du département transition numérique de la caisse des dépôts.

Après ouverture du colloque par le président d'AVICCA et l'allocution de Mme Axelle LEMAIRE, Secrétaire d'Etat chargée du Numérique et de l'Innovation, les thèmes suivants ont été abordés :

- réseaux publics, déploiements privés : nouvelles initiatives locales,
- aménagement numérique du territoire : ambitions et prochaines étapes,
- public/privé : l'heure des rendez-vous,
- opérateurs neutres : dans la cour des grands,
- les RIP (réseaux d'initiative publique) au service du numérique éducatif,
- territoires intelligents : présentation de diverses expériences.

Aussi compte tenu des enjeux démographiques, énergétiques et environnementaux que représente le développement des technologies numériques en matière d'aménagement du territoire et des actions menées par notre département dans les domaines sociaux, économiques, éducatifs, j'ai désigné Mme Marie-Pierre CALLET pour participer à ces journées.

J'ai dû signer l'ordre de mission pour mandat spécial correspondant dans l'attente de la saisine de la Commission Permanente dans les délais réglementaires.

### **PROPOSITION**

En conséquence, je vous demande de bien vouloir approuver la délivrance d'un mandat spécial à Mme Marie-Pierre CALLET qui s'est rendue les 23 et 24 novembre 2016 à Paris pour assister à ce colloque.

## **INCIDENCE FINANCIERE**

Les frais résultant de ce déplacement seront pris en charge par le Département conformément aux dispositions de l'article L 3123-19 modifié par la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 – art.1 (V) ainsi qu'aux articles R 3123-20 et R 3123-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifiés par le Décret n°2013-938 du 18 octobre 2013 – art.1 (V) ainsi que les frais de participation au colloque.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget départemental, programme 16018 - opération 1000766 - chapitre 65 - fonction 021 - nature 6532-1 dans la limite des crédits disponibles.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL